



Département des ressources humaines

Décision n°2023-15

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de démographe en charge de l'observatoire de la population au département des ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi de démographe en charge de l'observatoire de la population va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Déployer l'offre de services de l'observatoire de la population en binôme avec l'ingénieur expert technique
- Apporter de l'expertise en démographie pour la collectivité

Décide,

Article 1 : L'emploi de démographe en charge de l'observatoire de la population au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum 390 et au maximum 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

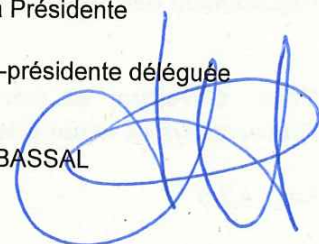
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 06/01/2023

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

10 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230106-2023_15DEC-AU
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023